RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00302
Numéro SIREN : 819 982 018
Nom ou dénomination : ABC DENTS

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt 2535

ABC DENTS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 261 000 €

Siège social : 12 Rue des Allois,
87000 LIMOGES

819 982 018 R.C.S. LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt mai,

A onze heures,

La Société CAMDAM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €, dont le siège social est SAINT LEONARD DE NOBLAT (87400) - 2, Vieux Marsac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES (87) sous le numéro 890 166 481, représentée par Monsieur Loïc DURAND, Gérant, Associée unique de la Société **ABC DENTS**,

En présence de **Monsieur Hervé BELMON**, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Hervé BELMON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée :

- **La Société CAMDAM**,
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €,
 Dont le siège social est SAINT LEONARD DE NOBLAT (87400) - 2, Vieux Marsac, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 166 481,
 Représentée par Monsieur Loïc DURAND, Gérant.

Monsieur Loïc DURAND, au nom de la Société CAMDAM qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société CAMDAM
Associée unique
Représentée par M. Loïc DURAND

